

# LE FIGARO

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » Beaumarchais

**JUSTICE** Lors d'un colloque international, le magistrat aurait subtilisé la carte bancaire d'une collègue allemande pour se rendre dans un « lieu de plaisir »

MARDI 21 DÉCEMBRE 2004  
(N° 18 779)  
PRIX 1 € (6,56 F) www.lefigaro.fr

## Le procureur de Bayonne soupçonné de vol de carte de crédit

Marie-Amélie Lombard-Latune

L'éthique des magistrats, la néontologie du parquet : tels étaient les sujets de prédilection du procureur de Bayonne dans les colloques internationaux. En mai dernier, Pierre Hontang participait à la 5<sup>e</sup> Conférence des procureurs généraux d'Europe, à Celle, en Basse-Saxe (Allemagne). Une rencontre prestigieuse, organisée par le Conseil de l'Europe, en marge de laquelle le magistrat aurait singulièrement dérapé. Pierre Hontang, 47 ans, est soupçonné de s'être rendu dans un « lieu de plaisir » où les prestations féminines sont tarifées entre 100 et 300 euros. L'affaire aurait pu rester cantonnée au domaine de la vie privée. Mais l'enquête en cours semble indiquer que, pour s'offrir cette escapade, le procureur de Bayonne avait subtilisé la carte bancaire d'une collègue allemande. Avant d'être révélée hier par *Le Parisien*, l'affaire avait été traitée très discrètement.

Selon une version de l'histoire, Pierre Hontang, insatisfait des prestations, se serait fait re-

marquer par la direction de l'établissement, qui aurait réalisé que la carte de crédit dont il se servait ne lui appartenait pas. Une plainte pour vol a été déposée en Allemagne par la propriétaire de la carte bancaire et l'enquête a permis d'identifier le magistrat. Côté français, une information judiciaire a été ouverte depuis un mois à Strasbourg, juridiction limitrophe de l'Allemagne.

En attendant les résultats de ce volet pénal, le garde des Sceaux, Dominique Perben, a demandé une suspension temporaire de six mois du procureur. Le Conseil supérieur de la magistrature doit se prononcer rapidement.

Marié, père de deux enfants, Pierre Hontang avait pris ses fonctions en juillet 2002 à Bayonne après avoir dirigé les parquets de Guéret (Creuse) et du Puy (Haute-Loire). Bayonne est considéré comme un poste sensible, où le parquet voit passer les dossiers du terrorisme basque avant qu'ils ne soient centralisés à Paris.

« Les faits semblent tellement énormes que la première réaction est de croire à une mauvaise blague »

« Pierre Hontang, c'est un magistrat très classique, plutôt du genre à avoir le vent en poupe en ce moment », commente l'une de ses collègues. L'homme a également laissé un souvenir très correct à l'École nationale de la magistrature à Bordeaux, où il a enseigné comme maître de conférences de 1992 à 1994.

L'éthique est un thème à la mode dans la magistrature. Lors d'une précédente rencontre européenne, le procureur de Bayonne avait été chargé de rédiger un code de déontologie. « Les principes directeurs de ce code ne concerneront pas les seuls comportements professionnels tant les conduites observées dans la vie privée ont une incidence sur l'image du ministère public », avait alors lancé le parquetier à la tribune...

Stupéfaction et consternation se mêlaient hier dans les mi-

lieux judiciaires. « Les faits semblent tellement énormes que la première réaction est de croire à une mauvaise blague », soupire un responsable syndical. Ces dernières années, quelques individus se sont fait remarquer pour leurs écarts de conduite, plus ou moins graves, parmi les quelque sept mille membres du corps judiciaire. Le cas de Michel Joubrel, figure archiconnue du monde judiciaire, a laissé un souvenir pénible. Ce haut magistrat versaillais, ancien du CSM, a été mis en examen pour avoir stocké dans son ordinateur plus de cinq mille images pédophiles et les avoir échangées avec d'autres internautes. Le CSM a prononcé sa mise à la retraite d'office. Le dossier d'un juge grenoblois, auteur de photos « artistiques », selon ses termes, de jeunes filles légèrement vêtues s'est, lui, soldé par un non-lieu. Ce magistrat, Francis Carle, a été muté à Sarreguemines (Moselle). Cependant, ces dérives individuelles laissent des séquelles moins profondes dans le corps judiciaire que des affaires qui mettent en cause le fonctionnement même de l'institution, tel le dossier d'Outreau.